

Séance extraordinaire du conseil municipal du 19 février 2018

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 19 février 2018 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Est absente : madame la conseillère, Danielle Perreault.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

2018-02A-01

Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte - 2018

ATTENDU le *Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte* ayant pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable national ;

ATTENDU qu'un segment de la Route verte est situé sur le territoire de la Ville de Lavaltrie ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a investi un montant de 11 432,65 \$, incluant les taxes, pour l'ensemble des travaux admissibles audit programme pour l'année 2018 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que la Ville de Lavaltrie adresse une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du *Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte*, pour l'année 2018 ;

Que le montant total des dépenses admissibles s'élève à 11 432,65 \$, incluant les taxes, pour l'entretien de l'ensemble du segment de la Route verte admissible à l'aide financière, soit une longueur de 4,16 km ;

Que le trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, tout document relatif à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-02A-02

Adoption du rapport de dépenses sur la Route verte de la Ville de Lavaltrie dans le cadre du programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte 2017-2018 du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) attribuera une aide financière pour soutenir le maintien des actifs de la Route verte par le biais d'un nouveau *Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte 2016-2019* ;

ATTENDU que cette subvention, valide pour l'année financière 2017-2018, est versée pour couvrir 50% des dépenses admissibles par les municipalités régionales de comté (MRC), les municipalités et les corporations pour les opérations visant à assurer le maintien des actifs et la pérennité de l'itinéraire de la Route verte sur leur territoire ;

ATTENDU que le rapport des dépenses est conforme à la liste des travaux et des dépenses admissibles fournie par le MTMDET ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le rapport de dépenses relatif à l'entretien de la Route verte de la Ville de Lavaltrie pour l'année 2017, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de question, il n'y a eu aucune intervention de la part de la personne présente.

2018-02A-03

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h02.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 20^e jour du mois de février 2018.

Christian Goulet, maire